Communiqué de presse

Le Mans, le 29 juillet 2020

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

Au 27 juillet 2020, **2 bassins versants sont en situation d'alerte renforcée (Aune et Affluents de la Sarthe médiane), 5 bassins versants sont en situation d'alerte (Anille-Veuve-Tusson, Braye, Dué-Narais, Vaige-Taude-Erve, Vaudelle-Merdereau-Orthe).**

Des mesures de restrictions ou d'interdictions des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, …). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse, du 30 juin 2020.

Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins-versants de la Gée, la Vègre et le Loir.**

Il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

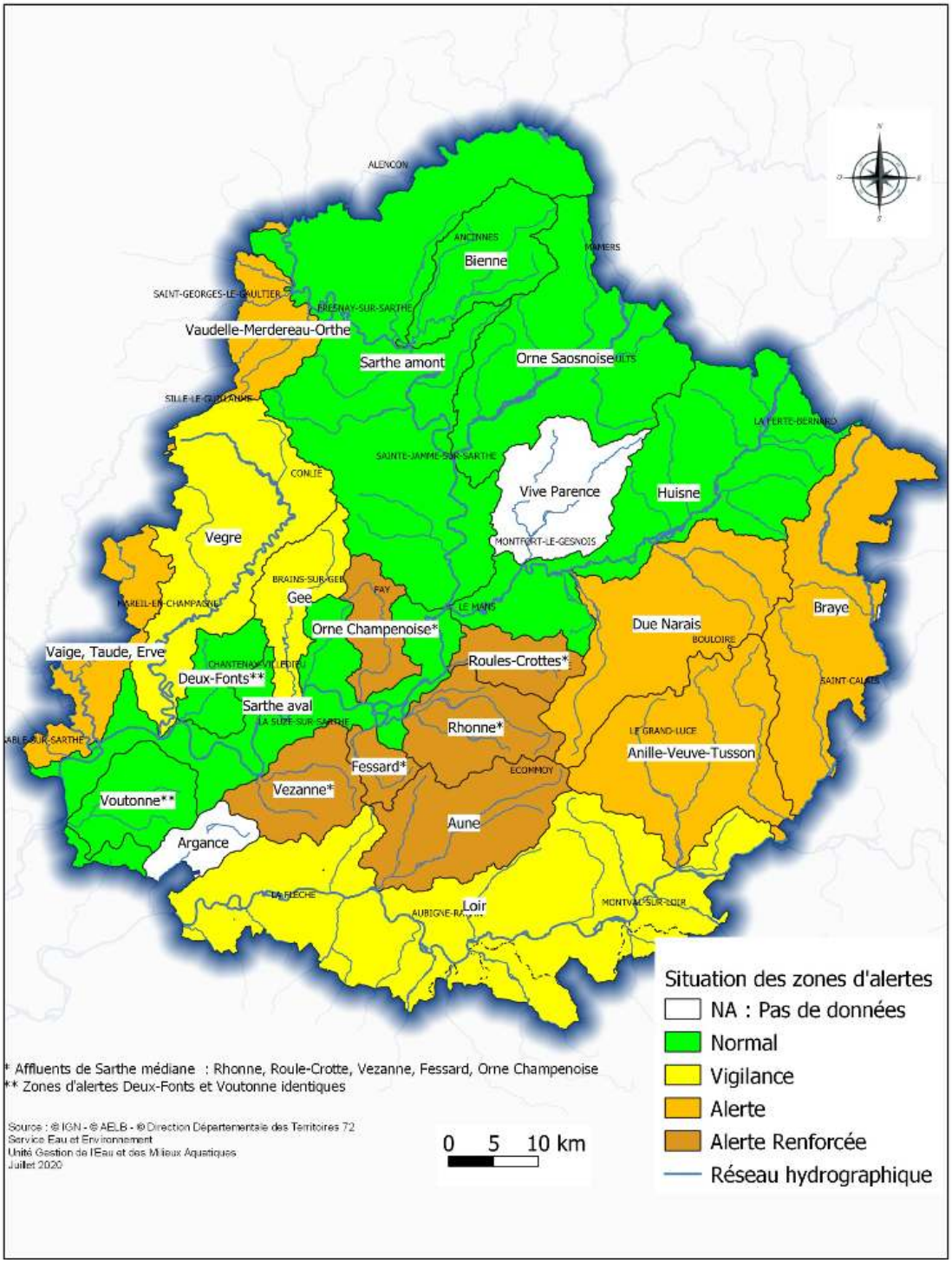
Préfecture de la Sarthe
Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9
☏ - www.sarthe.gouv.fr – Twitter @Prefet72 – Facebook : Préfecture de la Sarthe

Communiqué de presse

PRÉFET
DE LA SARTHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Situation au 27 juillet 2020 des zones d'alertes par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9
☏ - www.sarthe.gouv.fr – Twitter @Prefet72 – Facebook : Préfecture de la Sarthe